

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR  
UN DEBIT TEMPORAIRE

Mairie de Vouillé  
3 Place François Albert  
86190 VOUILLÉ

Monsieur Le Maire,

Je soussigné(e) (1) :  M.  Mme,   
Nom : LECHETTEVALLIER  
Prénoms : Thaouen  
Profession ou qualité : Présidente  
Adresse : 2 rue du Château  
Association : 86190 QUINCAY  
Les Cavaliers de l'Auxance

N° agrément DDJS pour les associations sportives : .....

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux articles L.3334-2 et L. 3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons de (2)

catégorie 3  catégorie 4 (3)

Lieu : Chemin des Gras  
Du : 14/12/2025 à 10 heure(s).. Au : 14/12/2025 à 18 heure(s)..  
et Du : ..... à .. heure(s).. Au : ..... à .. heure(s)..

A l'occasion de (4) : Noël des Ecuries

Fait à : VOUILLÉ

Le : 26/11/2025 26/11/2025

Signature,

Lechatin

ARRETE DU MAIRE N° 8625/5-1

Le Maire de

Vouillé

Vu la demande ci-dessus,

Vu l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L 3335-1 du code la santé publique

Vu les articles L2212-1, L.2212-2, L.2214-4 et L.2542-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L.3331-1, L.3332-3, L.3332-4, L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la Santé Publique,

Arrête :

est autorisé(e) à ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boissons de catégorie :

du : 14/12/2025 à 10 heure(s).. au : 14/12/2025 à 18 heure(s)..

du : ..... à .. heure(s).. au : ..... à .. heure(s)..

à (5) : Les Ecuries de l'Auxance, chemin des Gras, Vouillé (Vienne)

Copie de cette présente autorisation sera adressée à la gendarmerie.

La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

En mairie, le : 27/11/2025

Le Maire,



(1) Patronyme, prénoms, profession ou qualité et adresse du demandeur

(2) Indiquer la catégorie, le lieu et heures

(3) Pour la Guadeloupe, la Guyane et la Martinique uniquement

(4) Indiquer le motif : foire, vente de charité, fête, etc..

(5) Indiquer le lieu envisagé de l'ouverture du débit

Exemplaire destiné  au demandeur  à la gendarmerie  à la préfecture  à la mairie